



Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA d'installation des Conseillers Principaux d'Education
le jeudi 17 janvier 2019

Madame La Directrice Général des Ressources Humaines,
Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,
Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

L'installation de cette CAPA réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Nous reviendrons d'abord sur ce scrutin, et en particulier pour les CPE, sur la sortie du statut dérogatoire au statut général de la Fonction publique, avant de vous dire dans quel état d'esprit nous entendons investir le mandat qui nous a été donné par une part croissante des CPE de l'Académie de Bordeaux. Nous concluons notre intervention sur notre appréciation du projet CAP 2022 qui mobilise notre syndicat, notre fédération et notre union contre des projets qui compromettent l'avenir de la Fonction Publique.

Les élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation a été en hausse. Cette progression témoigne de l'attachement de nos collègues à la représentation syndicale. Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus du SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence et la prise en compte de l'humain.

Le syndicalisme combattif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale de 6 573 voix aux Commission administratives paritaires nationales, tous corps confondus. L'UNSA Éducation consolide donc sa 2^{ème} place d'Organisation syndicale. Dans le corps des CPE, le SE-Unsa fait une progression remarquable et obtient un 3^{ème} siège à la CAPN avec une augmentation de voix de 1,36%. Sur l'Académie de Bordeaux, malgré la sortie du statut dérogatoire et la perte de 3 sièges pour l'ensemble des commissaires

paritaires titulaires, notre syndicat renforce sa 2^{ème} place, à égalité de sièges avec la première organisation syndicale élue et à peine à 19 voix d'écart. Le SE-UNSA grâce à sa forte progression (+5,1%) conserve ses deux sièges et passe donc de 2 sièges sur 8 à 2 sièges sur 5. C'est une très grande victoire pour nous, une confiance et une responsabilité que nous comptons honorer !

Malgré tout, nous n'oublions pas que les CPE ont été victimes localement des nouvelles règles de la représentativité qui a réduit le nombre de sièges offerts en CAPA. Les effets de la « mécanique électorale » n'empêcheront pas les CPE de l'Unsa de continuer à accompagner les collègues dans leurs démarches professionnelles sur tous les territoires. C'est pour quoi, nous demandons le retour des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction Publique pour 2022. Le gouvernement a la possibilité de modifier l'article 10 de la loi 84-16 par la voie législative. C'est ce que nous demandons dès maintenant. À statuts équivalents et publics communs, règles de gestion et instances paritaires identiques !

Les nouvelles élues et les élus renouvelés que nous sommes, honoreront la confiance de nos pairs en les représentant pendant ces 4 ans, afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP mais également afin de défendre l'identité d'un métier que nous acceptons de voir évoluer mais que nous refusons de voir se dégrader :

Pour la deuxième année consécutive, nous déplorons qu'aucun moyen supplémentaire ne soit accordé aux personnels d'éducation dans la carte scolaire de la rentrée 2019. Ce choix politique va forcément mettre sous pression les vies scolaires d'établissements qui devront faire face aux défis du quotidien et aux imprévus sans bénéficier de postes supplémentaires. Comment M. le Ministre peut-il évoquer, dans son récent courrier aux CPE, « la protection des élèves et des personnels comme une priorité absolue » et leur dire « qu'ils peuvent compter sur l'institution toute entière » sans en tirer les conclusions en termes de moyens ? Ce contingent inchangé fait fi d'une vie scolaire qui espérait voir ses effectifs en hausse car confrontée à des problématiques complexes et au cœur de l'actualité. Notre fédération déplore que les infirmières et les assistantes sociales, partenaires des CPE dans le suivi des élèves devront également fonctionner avec des effectifs au statu quo. Le ministère n'envisage pas non plus d'augmenter les dotations en assistants d'éducation à une période où leur présence serait requise en plus grand nombre.

Parallèlement, le nombre de postes offerts aux concours dans le 2nd degré baisse de 15%. Les concours CPE n'échappent pas à la règle ! La réduction du nombre d'inscrits (-841) et du nombre de postes se vérifie aussi pour les concours CPE. Le concours externe débouchera sur un maximum de 160 lauréats, soit 10 de moins qu'en 2018. Le concours interne offrira, comme l'an passé, seulement 70 postes. Le concours réservé, destiné aux personnels contractuels, n'a pas été reconduit alors qu'il y avait 34 lauréats en 2018. Or, le Ministère s'était pourtant engagé lors la fermeture des concours réservés au transfert des postes offerts dans la cagnotte du concours interne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : cette promesse n'était qu'un effet d'annonce et n'a pas connu de suites favorables !

Pour le SE-Unsa, l'attractivité du métier passe par une politique ambitieuse de recrutement, par une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux et par une reconnaissance institutionnelle des CPE à différents niveaux (rémunération, perspectives de carrière, mobilité géographique et fonctionnelle...).

Enfin, et cela ne vous étonnera pas, nous entamons ce nouveau mandat avec la même détermination dans notre opposition au profilage des postes de CPE qui a été massif dans notre académie en 2018. Nous rappelons que notre position n'est pas une opposition de principe aux postes spécifiques, qui peuvent se justifier dans l'enseignement adapté par exemple. Mais seules les formations initiale et continue doivent permettre de mettre en adéquation chaque CPE avec le type de poste qu'il occupe.

Nos collègues sont attachés à leur identité professionnelle et à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Mais ces évolutions ne doivent dégrader ni la qualité du service public ni le statut de ceux qui rendent ce service. Les premiers éléments qui se dégagent du projet gouvernemental, avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. Le projet mis sur la table est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque et est plus proche d'une transformation radicale. Le projet présenté supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation, il réduit le suivi des promotions. De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

Pour l'UNSA, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Les annonces en termes de gestion des ressources humaines dessinent un parcours plus individualisé. Il faudrait néanmoins être plus clair sur ce que signifie GRH de proximité au-delà du slogan, car pour le moment les personnels ne se sentent ni mieux suivis, ni mieux accompagnés par leur employeur dans les dédales administratifs de notre grande maison Education Nationale.

Ces annonces peuvent venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu

et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce que l'UNSA Éducation continuera de défendre dans toutes les instances.

En conclusion, pour cette CAPA d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?

Pour le SE-Unsa

Valérie GRANGER Laurence GATINEAU Paule HIQUET Christophe NOWACZECK